

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

OBJET :

**14. FLANDRE OPALE
HABITAT. GARANTIE
D'EMPRUNT.
RÉAMÉNAGEMENT DE
LIGNES DE PRÊT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

15.04.2021

ID : 059-215904004-20210408-130-20210408-41-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le huit AVRIL à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMÉNT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉ : M. LAPIERRE Julien **donnant procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la collectivité a accordé sa garantie pour le remboursement de prêts que Flandre Opale Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts en vue de réaliser les opérations suivantes :

- Résidence des Récollectines, 37 rue Victorine Deroide ;
- Résidence Le Pont de Pierre ;
- 25 rue Bournoville ;
- 7 rue du Muguet.

Il explique que FLANDRE OPALE HABITAT SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATION À LOYER MODÉRÉ a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la commune.

En conséquence, la commune est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de lesdites Lignes du Prêt Réaménagées.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

- Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du code civil ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 :

La commune (Garant) réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

15-04-2021



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

OBJET : 14. FLANDRE OPALE HABITAT. GARANTIE D'EMPRUNT. RÉAMÉNAGEMENT DE LIGNES DE PRÊT.

ARTICLE 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elle, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 28/04/2020 est de 0,5 % ;

ARTICLE 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune (Garant) s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
COMMUNE DE MERVILLE (59)

Annexe à la délibération du conseil Communal en date du 02.04.2021

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000089487 - FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie d'amortissement (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) ; Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt nominal annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur l'index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. sur l'index des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
118	109117	5001596	1 327 895,51	0,00	0,00	100,00	36,00	35,00 ; 35,000 / -	01/06/2021	A	LA+0,800 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,727 / -	-	0,000 / -
-	109117	1099894	586 535,50	0,00	0,00	100,00	36,00	29,00 ; 29,000 / -	01/06/2021	A	LA+0,800 / -	Livret A / -	0,800 / -	DL / -	0,000 / -	-1,921 / -	-	0,000 / -
-	109117	1099896	269 354,49	0,00	0,00	100,00	36,00	39,00 ; 39,000 / -	01/06/2021	A	LA+0,800 / -	Livret A / -	0,800 / -	DL / -	0,000 / -	-1,921 / -	-	0,000 / -
-	109117	1100800	838 754,87	0,00	0,00	100,00	36,00	29,00 ; 29,000 / -	01/06/2021	A	LA+0,800 / -	Livret A / -	0,800 / -	DL / -	0,000 / -	-1,921 / -	-	0,000 / -
-	109117	1100801	270 385,08	0,00	0,00	100,00	36,00	39,00 ; 39,000 / -	01/06/2021	A	LA+0,800 / -	Livret A / -	0,800 / -	DL / -	0,000 / -	-1,921 / -	-	0,000 / -
-	109117	1143422	306 108,76	0,00	0,00	100,00	36,00	40,00 ; 40,000 / -	01/06/2021	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,727 / -	-	0,000 / -
-	109104	1143420	1 461 894,52	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 ; 30,000 / -	01/06/2021	A	1,080 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	0,000 / -
-	109104	1311955	444 082,24	0,00	0,00	100,00	0,00	15,00 ; 15,000 / -	01/06/2021	A	0,670 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	0,000 / -

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 15.04.2021



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000089487 - FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE

N° Contrat Initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé financier (1)	Intérêt compensateur ou amortisseur ou différé financier (1)	Intérêt compensateur ou amortisseur ou différé financier (1)	Quantité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqués Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculés Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog- annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	109104	1312040	31 147,79	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	15,00 : 15,000 / -	01/06/2021	A	0,670 / -	Taux fixe / -	- / -	/ -	0,000 / -	- / -	-	- / -
-	109104	1311967	13 151,18	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	15,00 : 15,000 / -	01/06/2021	A	0,670 / -	Taux fixe / -	- / -	/ -	0,000 / -	- / -	-	- / -
-	109104	1312049	18 921,09	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	15,00 : 15,000 / -	01/06/2021	A	0,670 / -	Taux fixe / -	- / -	/ -	0,000 / -	- / -	-	- / -
Total			5 568 231,03	0,00	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 11 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 5 568 231,03€

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité planche indiquée dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 28/04/2020

Date de valeur du réaménagement : 01/06/2020

Caisse des dépôts et consignations
179 Boulevard de Turin - Tour Euracentra - 59777 Euraille - Tél : 03 20 14 19 99
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 15.04.2021

